

tenue, pendant l'année 1840, à la hauteur du chiffre moyen ordinaire. Le décroissement de l'exportation des vins français à la destination des colonies, en 1840, a donc été un fait exceptionnel qui vient corroborer les preuves, déjà nombreuses et saisissantes, du dépérissement du commerce colonial. L'exportation des vins peut d'ailleurs fournir un nouvel exemple de la solidarité qui unit le commerce colonial et les industries métropolitaines. La somme totale annuelle de l'exportation générale des vins s'élève, en moyenne, à 120,000,000 litres, répartis entre trente-deux destinations principales. De cette quantité, les colonies françaises reçoivent, ou du moins ont reçu jusqu'à présent, chaque année, la dixième partie. En d'autres termes, nos colonies sont un marché exceptionnel dont l'alimentation, exclusivement assurée à nos propriétaires vinicoles, absorbe un dixième de l'exportation générale des vins. En présence de la détresse qui pèse sur cette intéressante branche de l'agriculture française, on comprend combien le décroissement de ses exportations pour les colonies serait un fait déplorable. Ce décroissement ne froisserait pas seulement les intérêts de notre agriculture, il exercerait encore une fatale influence sur la navigation réservée au pavillon national. L'exportation des vins fournit, en moyenne annuelle, 40 pour cent du tonnage formant la charge, malheureusement toujours incomplète, des navires qui, de France, vont aux colonies. Tout décroissement de la quantité des vins exportés à cette destination produirait donc une diminution de fret pour la navigation réservée; ce serait là encore un nouveau motif de décadence et de ruine pour la marine marchande du pays.

Le classement, par ordre de valeurs, des marchandises composant le commerce colonial offre un sujet d'étude aussi instructif que le classement par ordre de quantités. Voici